

Secrétaire communal/-e



Nature des tâches

Les secrétaires communaux sont des membres du cadre de l'administration communale. Ils sont responsables du fonctionnement professionnel de l'organisation administrative, du développement fructueux de la commune et d'investissements économiquement judicieux. Les secrétaires communaux doivent avoir de bonnes connaissances approfondies du droit national, communal et administratif ainsi que du droit du personnel et du droit relatif à l'aide sociale et d'autres domaines juridiques. Ils connaissent les ordonnances et directives respectives. Les secrétaires communaux président les réunions du conseil municipal et de bien d'autres commissions. Outre cela, ils conseillent les autorités dans des questions stratégiques et dans la mise en œuvre opérationnelle des décisions prises. Ils sont responsables de la coordination de la gestion, de la gestion de projets transversaux, ils supervisent la législation, déposent des requêtes, traitent une correspondance exigeante, sont chargés des publications au niveau communal et fournissent au public toutes les informations nécessaires. Ils sont chargés également d'un déroulement conforme aux directives des élections et scrutins.

Conditions d'admission

Elles sont variables selon le canton et la commune ; d'une façon générale : a) citoyenneté suisse, capacité de négociation, bonne réputation, apprentissage commercial achevé, diplôme de commerce reconnu par le SEFRI ou maturité. Expérience professionnelle dans une administration publique (pour le poste de secrétaire de ville une formation de juriste est souvent demandée).

Intérêt pour les questions juridiques ; qualités de dirigeant, sens du travail en équipe, loyauté ; goût du travail avec les autres, sens de la négociation et de l'organisation, bonne expression, ouverture d'esprit, discrétion.

Formation

Cours spécialisés la plupart du temps en cours d'emploi (bases juridiques, formation de dirigeant) ; pas de formation réglementée ; diplôme de fin d'études : reconnu au niveau cantonal.

Perspectives

Littérature spécialisée, conférences ; changement de poste au sein d'une plus grande commune ou d'une ville ; notaire.